

COMMUNE DE PLOURIVO
COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 JUILLET 2020 – 20H

Date de convocation : 1^{er} juillet 2020

Ouverture de la séance à 20h05

Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; Mme GUEGAN Elodie, M. RIOU Philippe ; Mme ALLAIR Marie-Annick ; M. HORELLOU Pascal, adjoints ; M. Claude LE HENAFF ; Mme DONNART Sylvie ; Mme PRUDHOMME Catherine ; M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme HAVET Frédérique ; M. LE POURSOT Loïc ; Mme BALCOU Mélanie ; M. LE PAPE Cédric ; Mme ROLLAND Jeanne ; M. DANNIC Jean-Yves ; M. GALAIS Alain ; Mme OLICHON Catherine, conseillers municipaux.

Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, et les représentants de la presse locale (Ouest-France, le Télégramme et la Presse d'Armor).

Absents : /

Procurations : /

Secrétaire de séance : M. Stéphane LE GOFF.

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2020

Mme Le Maire soumet le compte-rendu au vote.

M. Jean-Yves DANNIC fait remarquer que les paroles de M. Philippe RIOU, adjoint aux travaux n'ont pas été retranscrites mot pour mot ; or, dans la presse, les propos sont repris intégralement.

Mme le Maire précise qu'il s'agit d'un compte-rendu et que tout ne peut être retranscrit mot pour mot.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions (Mme Jeanne ROLLAND, M. Jean-Yves DANNIC, M. Alain GALAIS, Mme Catherine OLICHON),

- **VALIDE le compte-rendu de la séance du 22 juin 2020.**

Finances : affectation des résultats 2019 du budget principal

Après avoir délibéré, suivant l'avis de la commission finances, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE le RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT sur le budget primitif 2020 de la façon suivante:**

- **article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 456 004,49 €**
- **article D001 « Déficit d'investissement reporté » : 73 504,92 €**

Finances : affectation des résultats 2019 du budget annexe du lotissement

Après avoir délibéré, suivant l'avis de la commission finances, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE les résultats 2019 sur le budget primitif 2020 de la façon suivante:**

- **article D002 « Déficit de fonctionnement reporté » : 2 060,15 €**
- **article D001 « Déficit d'investissement reporté » : 15 285,96 €**

Finances : budget principal - budget primitif 2020

Power point et dossier sur table.

Mme Elodie GUEGAN, adjointe aux finances, présente le budget 2020 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 604 000 € et en section d'investissement à 928 000 €.

Dépenses de fonctionnement : 1 604 000 €

CHAP 011 - Charges à caractère général : 486 419,15 €
CHAP 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 690 350,00 €
CHAP 014 - Atténuations de produits : 127 851,00 €
CHAP 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 47 334,21 €
CHAP 65 - Autres charges de gestion courante : 87 200,00 €
CHAP 66 - Charges financières : 38 000,00 €
CHAP 67 - Charges exceptionnelles : 3 162,85 €
CHAP 023 - Virement à la section d'investissement : 123 682,79 €

Recettes de fonctionnement : 1 604 000 €

CHAP 013 - Atténuations de charges : 13 219,15 €
CHAP 70 - Vente de produits, prestations de service : 47 962,85 €
CHAP 73 - Impôts et taxes : 853 106,00 €
CHAP 74 - Dotations et participations : 629 212,00 €

CHAP 75 - Autres produits de gestion courante : 60 000,00 €

CHAP 77 - Produits exceptionnels : 500,00 €

M. Jean-Yves DANNIC estime que sur le chapitre 011, on a chargé les lignes, il faut être prudent et faire attention aux dépenses, le virement à la section d'investissement n'ayant jamais été aussi bas. Il sera vigilant sur les dépenses.

Mme Le Maire rappelle à M. Jean-Yves DANNIC que le budget 2019 présenté par ses soins alors qu'il était adjoint aux finances était de 475 100 € en prévisionnel au chapitre 011, pour un peu de plus de 486 000 € en 2020.

Sur le chapitre 012 _ charges de personnel, M. Jean-Yves DANNIC estime qu'on ne va pas discuter à nouveau les chiffres, mais il annonce qu'il faut stabiliser les services techniques et recruter des gens efficaces.

Mme Le Maire précise que les recrutements ont été retardés par la pandémie de COVID19 ; ils sont en cours, 2 postes sont à pourvoir et ils seront pourvus.

Mme Le Maire fait remarquer que l'augmentation sur le prévisionnel est de 5 000 € par rapport à 2019.

Sur les recettes, M. Jean-Yves DANNIC estime qu'on a minimisé le compte 7067.

Mme Le Maire rappelle que la fermeture des services périscolaires a eu pour conséquence une baisse significative des recettes.

Mme GUEGAN précise que l'évolution de la situation sanitaire n'est pas maîtrisée et que cela appelle à la prudence.

Dépenses d'investissement : 928 000 €

Déficit d'investissement reporté : 73 504,92 €

Opérations patrimoniales : 16 229,95 €

Emprunts (remboursement du capital) : 220 765,13 €

Programmes d'investissement : 617 500 €

Recettes d'investissement : 928 000 €

Amortissements : 47 334,21 €

Opérations patrimoniales : 16 229,95 €

FCTVA : 107 635 €

Excédent de fonctionnement capitalisé : 456 004,49 €

Virement de la section de fonctionnement : 123 682,79 €

Subventions : 33 806 €

Emprunt d'équilibre : 143 307,56 €

Mme Le Maire présente les programmes d'investissement.

- Equipements administratifs : 18 000 €
- Equipements services techniques et autres : 120 000 €
- Réseaux : 68 000 €
- Bâtiments et installations : 145 300 €
- Voirie : 266 200 €

M. Jean-Yves DANNIC interroge sur l'inscription de 160 000 € pour la sécurisation de la RD15 alors que l'estimatif était de 120 000 € et souhaite savoir quand les travaux vont débiter.

Mme Le Maire précise qu'il s'agit de 120 000 € HT et que le dossier d'appel d'offres est en cours de préparation chez QUARTA, bureau d'études en charge du projet.

S'agissant du programme de voirie, M. Jean-Yves DANNIC remarque qu'on passe à 80 000 € contre 100 000 € en 2019 et demande quelles routes sont concernées. Mme Le Maire répond que la baisse est liée aux travaux de sécurisation et que les routes les plus abîmées seront prioritaires.

M. Jean-Yves DANNIC relève une enveloppe de 6 000 € pour des panneaux de signalisation ; il estime qu'il faudrait peut-être ramasser les panneaux qui traînent sur les bords des routes.

M. Jean-Yves DANNIC demande que la cour de l'ancienne école du Bas soit aménagée en jardin public et que les vestiaires du foot soient rénovés (douches et VMC).

M. Jean-Yves DANNIC annonce que la construction d'un bâtiment associatif est une attente des associations d'extérieur et qu'une association va quitter la commune.

Mme Le Maire précise qu'un tel projet nécessite le recours à un architecte et que les décisions seront prises par le conseil municipal en temps voulu.

M. Jean-Yves DANNIC avance qu'il ne constate rien d'inscrit au budget concernant la sécurisation de la route de Lan Baston.

Mme Le Maire estime qu'on ne peut pas tout faire sur une même année.

M. Jean-Yves DANNIC demande pourquoi les travaux du bar n'ont pas été budgétés.

Mme Frédérique HAVET remarque que les paroles de M. DANNIC sont contradictoires avec la prudence qu'il annonçait sur le fonctionnement.

M. Jean-Yves DANNIC précise que la minorité votera contre le budget car c'est un budget de confort.

Après avoir délibéré, et après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 voix contre (Mme Jeanne ROLLAND, M. Jean-Yves DANNIC, M. Alain GALAIS, Mme Catherine OLICHON),

- **ADOPTÉ le Budget Primitif 2020 du Budget principal tel qu'énoncé ci-dessous :**

Section de fonctionnement :

↔ Dépenses : 1 604 000 €

↔ Recettes : 1 604 000 €

Section d'investissement :

↔ Dépenses : 928 000 €

↔ Recettes : 928 000 €

Finances : budget annexe du lotissement - budget primitif 2020

Après avoir délibéré, et après avis favorable de la commission finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOPTÉ le Budget Primitif 2020 du Budget lotissement chemin de N'All Gaer tel qu'énoncé ci-dessous :**

Section de fonctionnement :

↔ Dépenses : 171 360 €

↔ Recettes : 171 360 €

Section d'investissement :

↔ Dépenses : 130 950 €

↔ Recettes : 130 950 €

Matériel services techniques : achat d'une remorque et d'un crochet d'attelage

L'achat d'une remorque est nécessaire à un fonctionnement optimisé des services techniques, notamment pendant la période de tonte.

Des fournisseurs ont donc été consultés pour répondre au besoin, c'est-à-dire une remorque 2 essieux (dimensions caisse utile 250-260 cm sur 145 cm) avec roue de secours et jeu de réhausse grillagées.

Les offres sont les suivantes :

- RM motoculture : 1645.50 € HT soit 1974.60 € TTC
- PMS : 1261.75 € HT soit 1514,10 € TTC
- Armor motoculture n'a pas ce produit
- Alexandre : 1 927.50 € HT soit 2313.00 € TTC

Cet équipement nécessite l'installation d'un crochet d'attelage sur le Berlingo :

Auto-minute Paimpol a proposé un devis à 475.71 HT soit 570.85 € TTC

LANDAIS présente une offre à 695.06 € HT soit 834.08 € TTC

Madame Le Maire propose de suivre l'avis de la commission travaux en retenant les fournisseurs suivants :

- PMS pour l'achat d'une remorque au prix de 1261.75 € HT soit 1514,10 € TTC
- Auto-minute Paimpol pour l'installation du crochet d'attelage pour 475.71 HT soit 570.85 € TTC

M. Alain GALAIS interroge sur l'utilité de s'équiper d'une remorque si la commune achète un camion.

Mme Le Maire répond qu'en ce qui concerne l'achat du prochain véhicule, il s'agira de choisir un équipement utilisé, utilisable, répondant aux besoins et que ce sujet sera débattu en commission travaux. Actuellement, le besoin d'une remorque est confirmé par les agents. La remorque actuelle est en mauvais état et l'inventaire des services techniques est en cours.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 4 voix contre (Mme Jeanne ROLLAND, M. Jean-Yves DANNIC, M. Alain GALAIS, Mme Catherine OLICHON),

- **VALIDÉ :**

↔ l'achat d'une remorque au prix de 1261.75 € HT soit 1514,10 € TTC au près du fournisseur PMS ;

↔ l'installation du crochet d'attelage pour 475.71 HT soit 570.85 € TTC chez Auto-minute Paimpol

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020.

Cimetière : achat d'un colombarium

Afin de répondre à toutes les demandes d'inhumations, il est nécessaire de commander un nouveau colombarium. Pour information, l'installation du précédent date de 1998.

3 prestataires ont été sollicités :

1. CIMTEA propose 2 devis :

⇒ Colombarium 6 cases avec banc offert : 3 185 € HT soit 3 782 € TTC

⇒ Colombarium 12 cases avec banc offert : 4 580 € HT soit 5 496 € TTC

2. La Marbrerie TANGUY fait une proposition pour un colombarium de 6 cases à 6 267 € HT soit 7 520.40 € TTC
3. La Marbrerie LE GALL a transmis un devis de 5 462.50 € HT soit 6 555 € TTC pour un colombarium de 3 cases double.

Madame Le Maire propose de suivre le choix de la commission travaux en retenant le devis de l'entreprise CIMTEA pour un colombarium de 12 cases au tarif de 4 580 € HT soit 5 496 € TTC

M. Alain GALAIS demande si l'emplacement a été réfléchi et fait remarquer que les cimetières sont sales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE l'achat, auprès de CIMTEA, d'un colombarium 12 cases avec banc offert pour un coût de 4 580 € HT soit 5 496 € TTC**

Bâtiments : chaudière salle polyvalente

Point ajourné, les devis n'étant pas réceptionnés.

Eclairage public Avenue du Trieux

A la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à l'étude d'une extension de l'éclairage public avenue du Trieux.

Le projet consiste en la fourniture et pose de 7 lanternes (solution aérienne), entre le carrefour des Quatre Vents et le n° 11 de l'avenue du Trieux, afin de sécuriser le cheminement des enfants qui se rendent à l'arrêt de bus de la rue Honoré Janvier.

Pour l'application du règlement financier du SDE22, la commune de Plourivo est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique et contribue au SDE à hauteur de 100 % de la taxe TCCFE de son territoire.

M. Alain GALAIS demande qu'un cheminement piétonnier soit réalisé sur le bas-côté afin de sécuriser les circulations d'enfants vers l'arrêt de bus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le projet d'éclairage public Avenue du Trieux présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 16 848 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).**

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 70 % calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 9 828 € sur la base de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 8%.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2041582 du budget 2020.

Eclairage public route des 2 Fontaines et côte de Kerleau

A la demande de la commune, le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor a procédé à l'étude d'une extension de l'éclairage public route des 2 Fontaines et route de Kerleau.

Le projet consiste en la fourniture et pose de 10 lanternes (solution aérienne), dans le prolongement de la route des 2 Fontaines pour rejoindre la côte de Kerleau, afin de sécuriser le cheminement des enfants qui se rendent à l'arrêt de bus.

Pour l'application du règlement financier du SDE22, la commune de Plourivo est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique et contribue au SDE à hauteur de 100 % de la taxe TCCFE de son territoire.

Après examen des plans, 2 candélabres pourraient être supprimés sur les zones déjà éclairées (devant l'éco-point) ; le SDE a donc été sollicité pour revoir sa proposition ; le technicien SDE estime que les 2 candélabres sont utiles pour éviter un trou noir sur cette portion de voie et assurer une uniformité de l'éclairage.

Les élus se déplaceront sur place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE le projet d'éclairage public Route des 2 Fontaines – côte de Kerleau présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 23 328 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).**

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 70 % calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019, d'un montant de 13 608 € sur la base de la facture de l'entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 8%.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 2041582 du budget 2020.

Voirie et bâtiments : prestations ADAC pour l'aménagement de la cour de l'ancienne école du Bas.

A l'issue des travaux de restructuration du restaurant scolaire, la commune avait souhaité aménager la cour de l'ancienne école du Bas.

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC) a été missionnée sur l'étude de faisabilité et a rendu son rapport. Il s'agit donc de poursuivre l'opération, ce qui nécessite une étude technique spécifique que l'ADAC propose de réaliser au prix de 1 440 € HT soit 1 728 € TTC

M. Jean-Yves DANNIC propose que cet espace soit transformé en jardin public avec aire de jeux pour les enfants.

Mme Le Maire précise que le projet est dans sa phase d'études.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE de missionner l'ADAC pour réaliser une étude technique spécifique sur l'ancienne cour de l'école du Bas, selon les modalités financières suivantes : 1 440 € HT soit 1 728 € TTC.**

Lotissement Goas Seven : choix du prestataire pour le bornage et la division

Les cabinets de géomètre DELUCHAT LEC'HVIEN et AT OUEST ont été sollicités pour l'obtention de devis concernant :

- le bornage périmétrique des parcelles E n°1055 et 1058
- la division cadastrale de la parcelle E n°988 avec bornage et reconnaissance de limite

AT OUEST n'a pas répondu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE de missionner le cabinet de géomètre DELUCHAT LEC'HVIEN pour réaliser :**
 - le bornage périmétrique des parcelles E 1055 et E 1058 au tarif de 2 510 € HT soit 3 012 € TTC
 - la division cadastrale de la parcelle E n°988 avec bornage et reconnaissance de limite pour un coût de 1 920 € HT soit 2 304 € TTC

Mme Le Maire précise que les riverains seront informés de la mise en vente des parcelles.

Lotissement chemin N'all Gaer : choix du prestataire étude de sols

Dans le cadre de la création du lotissement et de la gestion des eaux pluviales, une étude géotechnique avec des tests de perméabilité est nécessaire afin de connaître la capacité du sol à infiltrer.

TECAM, bureau d'études a fait les démarches pour obtenir des propositions pour la réalisation de cette étude de sols.

- ARMASOL fait une proposition à 4 100 € HT soit 4 920 € TTC.
- Le laboratoire CBTP propose une prestation à 4 554 € HT soit 5 464.80 € TTC.

Le bureau d'études a analysé les 2 offres et juge que le laboratoire CBTP est un peu plus complet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE de missionner le laboratoire CBTP pour réaliser l'étude géotechnique et les tests de perméabilité sur l'emprise du futur lotissement chemin de N'All Gaer, au tarif de 4 554 € HT soit 5 464.80 € TTC.**

Informations diverses

- Départ de M. Yann ALBRECH, directeur de l'école du Bourg : il sera remplacé par Mme Marine LE GONIDEC.
- Lecture d'un courrier de remerciements du personnel de la maternité de Guingamp pour le soutien apporté pour le maintien du service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.